

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250514-042

	Service	Musée	
	Matière	7.1.5	Finances locales – décisions budgétaires – tarifs
Objet	Tarification concernant les jeux de mémoire vendus par la boutique du musée du Pays d'Ussel		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20220323-028 fixant les tarifications concernant les produits vendus par la boutique du musée du Pays d'Ussel,
- Considérant la nécessité de mettre en place des nouveaux tarifs de produits vendus par la boutique du musée du Pays d'Ussel ;

Décide,

Article 1 : D'appliquer la tarification suivante pour les jeux de mémoire vendus à la boutique du Musée :

- Jeu de mémoire sur le patrimoine ussellois : 10 euros

Article 2 : Les tarifs susvisés entreront en vigueur une fois la présente décision rendue exécutoire.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 14 mai 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe Arfeuillère
Christophe ARFEUILLÈRE